

COMMENTAIRES au 19 AOUT 2009-

Nos préoccupations sont toujours les mêmes : les FINANCES COMMUNALES,

la NON TRANSPARENCE ,

l'ABSENCE DE DEMOCRATIE et de RESPECT DE LA LOI

puisque les délibérations, les comptes rendus succincts du C.M. et les permis de construire ne sont toujours pas affichés à la porte de la mairie accessibles à tous et à tout moment comme on peut le voir à ASSIER, SONAC, (art L2121-25 ; art L 2141-1 ; R2121-11 du CGCT)

LES FINANCES COMMUNALES : le Conseil Municipal, malgré 572 706€ de déficit (projets réalisés non financés), a adopté le plan de relance gouvernemental, soit 90 000€ d'investissements supplémentaires à réaliser en 2009, pour pouvoir toucher un an plus tôt 78 000€ de TVA. Qu'a-t-on réalisé à ce jour ? L'achat d'un frigo et d'une cuisinière, puisque les tables ont été payées par un don de « la Pierre Levée ».

Demain, nous aurons connaissance de devis pour la salle des fêtes, avec des travaux qui seront réalisés en novembre ou décembre, pour n'être payés que sur l'exercice 2010. Ainsi, les 78 000€ de remboursement de TVA serviront à combler très partiellement le déficit de 572 706€, et non pas à faire des travaux indispensables comme des travaux de sécurité, un WC public aux normes et accessible à tous et à tout moment.....

En 2008, il y a eu une utilisation dévoyée de la ligne de trésorerie qui n'est toujours pas consolidée, malgré la fin des travaux du Colombier et de la maison Viazac. Qu'attend-on pour faire un emprunt ?

En 2009, on est encore sur une utilisation détournée du plan de relance. Tant pis si en 2010 on ne touche rien, puisque rien n'aura été fait ou presque. Et c'est ainsi que pendant encore 4 ans, aucune réalisation d'intérêt général ne sera faite afin d'éponger la dette et que ce n'est que fin 2012, que l'on recommencera à parler de projets, à quelques mois des élections municipales !!!

Tout ce que nous venons de dire démontre que les finances communales ne sont pas saines. La preuve, c'est que nous attendons depuis le 15 mai 2008, l'état des finances promis par le Conseil Municipal, dans un courrier adressé aux habitants au lendemain des élections.

Liliane Réveillac